

CONTRAT DE LOCATION DU RESTAURANT

Matériel souhaité:

INFORMATIONS SUR «LOCATAIRE»

Nom Prénom
Adresse complète..... Lieu.....Téléphone fixe
Portable Courriel
Merci de joindre à ce contrat une copie d'une pièce d'identité.

LOCATION DE LA SALLE DU RESTAURANT

Dates de réservation..... Nombre de personnes.....
Le client s'engage à respecter le nombre de personnes annoncées.
Supplément cuisine avec sans
Supplément terrasse avec sans (l'avenant au contrat doit être signé!)
Service traiteur avec sans (sur devis spécifique)

Le prix de location est fixé à Cette somme est payée à la réservation.
Une caution de FS 500 (FS 1'000.— pour les locataires de moins de 25 ans) est perçue en plus à la remise des clés, et ne sera rendue intégralement que **5 jours ouvrables après la location, si aucune déprédation, casse ou dépôt de poubelles ailleurs ne sont relevés.** En cas de travail supplémentaire occasionné par un nettoyage de la salle jugé insuffisant, ou une disparition/casse d'objets, endommagement de systèmes, installations et appareils, ou de perte des clés, le coût en sera intégralement imputé au «locataire» et prélevé immédiatement sur la caution.

CONDITIONS IMPERATIVES

Utilisation de la salle

- ✓ Le locataire s'engage à respecter l'usage des lieux, sa propreté, son accès et ses abords de façon irréprochable. La disposition de la salle est faite pour un **usage exclusivement privé: l'ouverture au public durant la location est strictement interdite.** (La Carte Blanche n'a aucune autorisation expresse de la police pour ce cas de figure)
- ✓ La salle est louée propre et fonctionnelle. Elle doit être restituée très exactement dans la même configuration, avec les tables et chaises telles que disposées initialement. (Prenez des photos avant!)
- ✓ Seuls le chariot avec serpillère, les pâtes de lavage, la balayette et sa pelle, sont fournis par le restaurant. Sont à prévoir:
 - ✓ Tous les produits de nettoyage
 - ✓ les sacs poubelles (qui doivent être enlevés ensuite par le locataire)
 - ✓ le papier WC et le papier ménage.
- ✓ Le locataire est responsable de la salle et de l'environnement (accès extérieurs, parkings). Un constat est fait ensemble de la salle et des extérieurs à la prise de possession. Tout nettoyage sera mis à charge du locataire à la fin du contrat et prélevé immédiatement sur la caution. Veillez donc au détail svp: aucun mégot de cigarette ne sera toléré.!

- ✓ L'ouverture et la fermeture du site est sous la pleine responsabilité du « locataire ». Nous vous remercions de vérifier la fermeture totale des accès, porte du restaurant et portail et portillon d'entrée. (Attention: la poignée anti-panique du restaurant permet l'ouverture en tout temps de l'intérieur, même si la porte est fermée à clé!)
- ✓ Toute déprédation/casse/disparition d'objets sera facturée au locataire, selon le constat fait par le chef d'établissement sur place. La caution ne peut être restituée que 5 jours ouvrables après le retour des clés, et déduction sera faite de tout dégât ou omission de poubelles, constatés ultérieurement pendant la semaine qui suit sur dénonciation d'un membre du personnel. En cas de litige provisoire, la caution est retenue pendant toute la période du litige.
- ✓ Sauf l'avenant au contrat signé pour la terrasse, l'accès à au 1er étage est strictement interdit. La Carte Blanche exclut toute responsabilité en cas d'événement survenu sans autorisation expresse pour l'accès en terrasse.

Déchets et gestion des ordures et compostables

- ✓ Dans le principe, tous les déchets doivent être impérativement conditionnés et emportés physiquement par le bénéficiaire de la salle dans des centres de tri.
- ✓ Le bénéficiaire de la salle s'engage à effectuer le tri de façon sélective: il séparera lui-même tous les déchets: aluminium, verres papier, compostable, de façon rigoureuse et les enlèvera dans les centres agréés. Sur accord spécifique du responsable, les incinérables pourront être déposés dans un endroit agréé par La Carte Blanche.
- ✓ Les déchets compostables, doivent être triés et séparés dans les deux composts mis à disposition, selon les instructions données par le chef d'établissement. L'un est destiné aux volailles, l'autre au compostage intégral. La séparation en est essentielle.
- ✓ Sur demande, et contre un forfait supplémentaire de 30.- à la location, le prêt d'une machine de nettoyage professionnelle peut être validé par La Carte Blanche.
- ✓ Nous vous recommandons de vous astreindre aux instructions données par la présente, sans quoi tout travail supplémentaire sera facturé et pris sur la caution.

Fait en deux exemplaires, le

Lu et approuvé sans réserve par :

Locataire: La Carte Blanche

Remise des clés avec dépôt de la caution le Retour des clés le

Locataire: Visa de La Carte Blanche

Restitution de la caution le..... (5 jours ouvrables après la location)

Locataire: La Carte Blanche

NB: Les parkings sont en nombre suffisants et sont compris dans la location de la salle.

AVENANT POUR USAGE DE LA TERRASSE DU RESTAURANT

LOCATAIRE

Nom Prénom

Portable

CONDITIONS D'UTILISATION

Utilisation de la terrasse

- ✓ La terrasse se situe à 3.90m de hauteur. Son usage recommande d'être prudent. Même avec les garde-corps, les usagers doivent faire attention à leur déplacement.
- ✓ Les enfants sont sous la responsabilité exclusive des parents. En cas de chute ou accident, La Carte Blanche décline toute responsabilité quant à des événements qu'elle n'aura elle-même pas mis en place ou organisé.
- ✓ La terrasse est prêtée avec ses mobiliers, plantes et accessoires. Elle doit être rendue dans le même état, et dans un état de propreté irréprochable.
- ✓ Les mégots de cigarettes sont proscrits: il est vivement conseillé d'avoir ou mettre en place des cendriers fermés. Les cigarettes doivent impérativement être éteintes. Toute brûlure sur les sols seront identifiées et mis à charge du locataire, qui doit être vigilant à la remise des clés. Sauf documentation spéciale, la terrasse est réputée sans trace de brûlure.
- ✓ Le monte-charge fait l'objet d'une instruction spéciale. Il ne doit être employé que par une personne qui en a reçu l'agrément par le chef d'établissement. En cas de problème, toute réparation sera mise à charge.
- ✓ La terrasse est limitée à 50 personnes: il est exclu de dépasser ce nombre pour l'utiliser.
- ✓ Il est strictement interdit de franchir le portillon donnant accès à la partie non-sécurisé de la terrasse. La Carte Blanche recommande aux usagers de s'en tenir à l'autorisation de la partie fermée et agréée.

Déchets et gestion des ordures et compostables

- ✓ La terrasse bénéficie du même traitement que la salle pour le traitement de tous les déchets. Merci de s'y conformer scrupuleusement.

Fait en deux exemplaires, le

Lu et approuvé sans réserve par :

Locataire: La Carte Blanche